

DROIT DE TIMBRE PAYE SUR ETAT
AUTORISATION N°1 DU MOIS DE DECEMBRE 1987

CM.-

MODIFICATIF A REGLEMENT DE CO-RPOPRIETE

Immeuble à MARSEILLE 30 Boulevard Edouard Herriot

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF
ET LE *vingt et un octobre*

Maître Gérard CUCCIA Notaire Associé d'une Société Civile Professionnelle
titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de MARSEILLE,

A reçu le présent acte authentique à la requête des personnes ci-après
identifiées,

IDENTIFICATION DES PARTIES :

Les personnes requérantes, parties au présent acte sont :

Monsieur Patrick Jean DUBOIS VRP et Madame Rita Thérèse SIGNORINI
son épouse Commerçante, demeurant ensemble à GRIMAUD - DOMAINE DU
GOLFE BLEU 1 Chemin de Guerre Vieille -83120-

Nés, savoir :

Monsieur DUBOIS à PARIS le 6 avril 1949,

Madame DUBOIS à TUNIS le 16 Novembre 1953,

Mariés sans contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de
MARSEILLE le 19 Juin 1972.

Monsieur DUBOIS ICI NON PRESENT MAIS REPRESENTE PAR son
épouse sus nommée,

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'un acte sous seings
privés en date à MARSEILLE du 19 Octobre 1999 dont la signature est certifiée par
le Notaire soussigné et qui demeure ci-joint et annexé après mention.

RD

LESQUELS préalablement au modificatif objet des présentes exposent ce qui suit :

EXPOSE:

Monsieur et Madame DUBOIS sont propriétaires des biens et droits immobiliers ci-après désignés :

DESIGNATION:

Dans un ensemble immobilier en co-propriété sis à MARSEILLE 30 Boulevard Edouard Herriot composé de divers bâtiments,

Figurant au cadastre renové de la ville de MARSEILLE Quartier Saint Giniez Section B numéro 34 pour une superficie de 68 ares 05 centiares,

Ayant fait l'objet d'un règlement de co-propriété dressé par Maître MAUBE Notaire à MARSEILLE le 24 juin 1954 dont une expédition a été transcrite au deuxième Bureau des Hypothèques de MARSEILLE le 28 Juillet 1954 volume 2042 numéro 6,

Modifié aux termes de deux actes dressés par ledit Maître MAUBE, savoir :

- Le 15 janvier 1955 dont une expédition a été transcrite au même Bureau des Hypothèques de MARSEILLE le 24 janvier 1955 volume 2084 numéro 13,

- Le 28 Novembre 1957 dont une expédition a été publiée au même Bureau des Hypothèques le 2 Janvier 1958 volume 2401 numéro 13,

LE LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE CINQ (n°245) de la co-propriété, soit :

Un local à usage commercial situé au rez-de-chaussée droite de l'IMMEUBLE F comprenant :

Une grande salle avec water-closet,

Avec les 7.5/128° indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier,

Les 8.70/148° indivis des parties communes générales en ce non compris le groupe de garages,

Et les 60/1.000° indivis des parties communes spéciales au BATIMENT F,

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET UN (n°261) de la co-propriété, soit :

Une cave située au sous sol du BATIMENT F portant le numéro 15,

Avec le 0.9/128° indivis des parties communes générales,

Le 1/148° indivis des parties communes générales en ce non compris le groupe des garages,

Et les 5/1.000° indivis des parties communes spéciales au BATIMENT F,

RD

Au moyen de l'adjudication qui en a été prononcée à leur profit pour le compte de ladite communauté suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE le 23 Mars 1995, sous le nom de Maître LESCUDIER Avocat qui en a passé déclaration au Greffe dudit Tribunal,

Sur licitation poursuivie par la BANQUE DE LA HENIN Société anonyme au capital de 587.000 Frs dont le siège est à PARIS 16 rue de la Ville l'Evêque, immatriculée au registre du commerce de PARIS sous le numéro B 542 095 948, contre :

- LA SOCIETE CASTELEREG société à responsabilité Limitée au capital de 50.000 francs dont le siège social est à MARSEILLE 11 rue Jean Mermoz, Immatriculée au registre du commerce de MARSEILLE sous le numéro 349 401 406 - 89 B 119,

- Monsieur Eric mathias Marie Denis Francis CASTELLA demeurant à MARSEILLE Villa VAL VERT 70 Chemin du Vallon de Toulouse, Né à MARSEILLE le 28 Janvier 1949,

- Monsieur Régis André Charles CASTELLA demeurant à MARSEILLE 120 rue du commandant Rolland, né à MARSEILLE le 13 juillet 1951,

Ce jugement d'adjudication a été publié au troisième Bureau des Hypothèques de MARSEILLE les 28 Juin et 31 Juillet 1995 volume 95P numéro 4518,

Rectifié aux termes d'une ordonnance rendue par le tribunal de Grande Instance de MARSEILLE le 27 Juillet 1995 publiée le 31 juillet 1995 volume 95P numéro 5432.

Cette adjudication a eu lieu moyennant le prix principal de HUIT CENT TRENTE MILLE CINQ CENTS FRANCS outre les frais qui se sont élevés à la somme de QUARANTE MILLE SIX CENT CINQUANTE NEUF FRANCS, lesquels ont été payés comptant, tel que le confirme une quittance délivrée par ledit Maître LESCUDIER le 24 Mars 1995.

CECI EXPOSE, il est passé au modificatif objet des présentes :

MODIFICATIF:

I.- Monsieur et Madame DUBOIS déclarent annuler purement et simplement le LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE CINQ (n°245) sus désigné et vouloir le remplacer par deux lots ci-après désignés :

LOT NUMERO TROIS CENT QUARANT TROIS (n°343) de la co-propriété :
~~LOT NUMERO CINQ CENTS (n°500) de la co-propriété, soit :~~

Un local commercial situé au rez-de-chaussée droite du BATIMENT F portant la lettre A sur le plan qui demeure ci-annexé, comprenant :

Un magasin avec cabine d'essayage, un water-closet,

Tel qu'il figure entouré de la teinte bleue sur le plan qui demeure ci-joint et annexé après mention.

Avec les 3.9/128° indivis des parties communes générales,

Les 4.5/148° indivis des parties communes générales en ce non compris le groupe des garages,

Les 31/1.000° indivis des parties communes spéciales au BATIMENT F,

R.D

~~LOT NUMERO TROIS CENT QUARANTE QUATRE (n°344) de la co-propriété~~

~~LE LOT NUMERO CINQ CENT UN (n°501) de la co-propriété, soit :~~

Un local à usage commercial situé au rez-de-chaussée droite du BATIMENT F portant la lettre B sur ledit plan comprenant :

Un hall avec placard, un water-closet, un local, un bureau,
Tel qu'il figure entouré de la teinte jaune sur ledit plan,
Avec les 3.6/128° indivis des parties communes générales,
Les 4.2/148° indivis des parties communes générales en ce non compris le groupe de garages,
Les 29/1.000° indivis des parties communes spéciales au BATIMENT F,

344

II.- Monsieur et Madame DUBOIS déclarent vouloir ANNULER PUREMENT ET SIMPLEMENT LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET UN et de le remplacer par les suivants :

~~LOT NUMERO TROIS CENT QUARANTE CINQ (n°345) à co-propriété :~~

~~LE LOT NUMERO CINQ CENTS DEUX (n°502) de la co-propriété, soit :~~

Une cave portant la lettre C,
Telle qu'elle figure entourée de la teinte bleue sur ledit plan,
Le 0.5/128° indivis des parties communes générales,
Le 0.5/148° indivis des parties communes générales sans groupe de garages,
Et les 3/1.000° indivis des parties communes spéciales au BATIMENT F,

345

~~LOT NUMERO TROIS CENT QUARANTE SIX (n°346) de la co-propriété :~~

~~LE LOT NUMERO CINQ CENT TROIS (n°503) de la co-propriété, soit :~~

Une cave portant le numéro la lettre D,
Telle qu'elle figure entourée de la teinte jaune sur ledit plan,
Avec le 0.4/128° indivis des parties communes générales,
Le 0.5/148° indivis des parties communes générales sans groupe de garages,
Et les 2/1.000° des parties communes spéciales au BATIMENT F.

346

PUBLICITE FONCIERE :

Une expédition de cet acte sera publiée au troisième Bureau des Hypothèques de MARSEILLE par les soins du Notaire soussigné,

DONT ACTE sur quatre pages contenant : *Quatre pages avec une feuille de deux pages*
feuille - 1 -

Fait et passé à MARSEILLE en l'étude du Notaire soussigné,
Reçu en ses minutes,
lecture faite la comparante a signé avec le Notaire.

[Signature]
[Signature]
RD
[Signature]

A

LOTS	ETAGE	BT	NATURE	PC	ANCIENNES	PC NOUVELLES	OBSRVATIONS
245	RDC D	F	Commerce		8.70/148°	4.5/148°	Divisé en lots 343 et 344
246	S/SOL	F	Cave		1/148°	0.5/148°	Divisé en lots 345 et 346*
343	RDC D	F	Commerce		8.70/148°	4.5/148°	Issu du LOT 245 supprimé
344	RDC D	F	Commerce		8.70/148°	4.2/148°	Issu du LOT 245 supprimé
345	S/S90L	F	Cavz		1/148°	0.5/148°	Issu du LOT 261 supprimé
346	S/SOL	F	Cave		1/148°	0,5/148°	Issu du LOT 261 supprimé

ANNEXÉ A LA MINUTE D'UN ACTE
REÇU PAR MAITRE CUCCIA
NOTAIRE ASSOCIÉ D'UNE S.C.P
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
A LA RÉSIDENCE DE MARSEILLE

le ... 21/09/99.

D